

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-01

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : fonds régional de recherche et d'innovation

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 1 190 000 € votée pour 2010, un montant de 11 510 € au titre du dossier 10RPIOSEOI « Soutien à la recherche privée » ;

- sur l'AESUB « Fonds de recherche et d'innovation » de 7 483 866 € votée pour 2010, les montants suivants :

- . 2 000 € au titre du dossier 10REURINTF cofinancement de projets européens et collaborations internationales,

- . 325 722 € au titre du dossier 10RNATPARF cofinancement de projets nationaux et partenariats,

- . 31 439 € au titre du dossier 10RDIFFUF soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches,

- . 292 490 € au titre du dossier 10RPIOSEOF soutien à la recherche privée,

- . 55 650 € au titre du dossier 10RACTTERF soutien aux actions de terrain,

- . 200 000 € au titre du dossier 10RTTECNOF soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie,

- . 22 100 € au titre du dossier 10RINCUBF soutien à l'incubation et à la préincubation,

- sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée en 2010, un montant de 2 300 € au titre du dossier 10JCRTE Création Reprise Transmission d'entreprises ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 909 du Budget de la Région

* au titre du soutien à la recherche privée

- 11 510 € à une entreprise, pour son projet d'innovation, conformément à l'annexe 1,

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région

* au titre du cofinancement de projets européens et collaborations internationales

- 2 000 € à l'INSERM, pour le séjour de Renaud La Joie en Australie, pour un stage en imagerie moléculaire,

* au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 25 722 € au CHU de Caen, pour le cofinancement de l'allocation postdoctorale de Madame Annick HAELEWYN,

- 300 000 € au GIP CYCERON, au titre de la participation au fonctionnement des années 2010 et 2011 de la structure,

* au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches

- 514 € aux organismes figurant en annexe 2, pour le soutien aux déplacements des lycéens vers des manifestations de culture scientifique,

- 16 525 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le soutien au financement des colloques, conformément à l'annexe 3,

- 10 000 € à la Société Française d'Endocrinologie, pour l'organisation de son 27^{ème} congrès à Deauville du 29 septembre au 2 octobre 2010,

- 4 000 € à l'Université de Rouen, pour l'organisation des Doctoriales du 23 au 26 mars 2010,

- 400 € à l'Association Olympiades de la chimie, pour l'organisation des olympiades de la chimie,

* au titre du soutien à la recherche privée

- 292 490 € à 6 entreprises, pour leurs projets d'innovation, conformément à l'annexe 1,

* au titre du soutien aux actions de terrain

- 55 650 € à la MIRIADE, pour la mise en œuvre des actions du RDT en 2010,

* au titre du soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie

- 200 000 € au CRITT BNC, pour l'activité en 2010 du CRITT Corrodys,

* au titre du soutien à l'incubation et à la préincubation

- 22 100 € à Normandie Incubation pour un projet, conformément à l'annexe 4,

→ sur le chapitre 931 du Budget de la Région

* au titre de la formation dans les entreprises et les associations

- 2 300 € à Normandie Incubation, pour le programme « formation des actifs », conformément à l'annexe 4 ;

- de modifier la délibération n° 09-589 du 25 septembre 2009 en remplaçant Vonick SIBUT par Nolwenn DHEILLY, pour l'attribution d'une allocation postdoctorale cofinancée par IFREMER sur la Génomique de la reproduction chez l'huître creuse et en transférant la subvention de 39 750 € à IFREMER et non plus à l'Université de Caen Basse-Normandie ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : le versement des aides attribuées au lycées figurant en annexe 2 sera effectué sur présentation de factures et au vu de la délibération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 3 à la convention constitutive modificative du GIP CYCERON, conformément à l'annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-02

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : SPIRAL 2

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre du projet SPIRAL 2, joint en annexe, afin de prendre en compte l'augmentation des investissements suite à la réévaluation du coût des infrastructures et définir de nouveaux plan et calendrier de financement prévisionnels des Parties.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-03

sur les affaires européennes et les relations internationales : relations internationales

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE MO « Europe Actions Diverses » de 1 038 900 € votée en 2010, les montants suivants :

- . 13 000 € pour le dossier 10YAMOBCT « Mobilité Internationale et Citoyenneté »,

- . 101 454 € pour le dossier 10YAJERSEY « Maison de Jersey »,

- sur l'AE SUB « Dépenses AE Bruxelles » de 25 850 € votée en 2010, un montant de 2 124 € pour le dossier 10YABRUXAE « Représentation Basse-Normandie à Bruxelles AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 116 578 € réparti comme suit :

- 101 454 € au SMANM, pour la participation régionale 2010,

- 1 500 € à l'Association des Amis de la Section Norvégienne de Bayeux en soutien à ses activités de séjours de découverte de la Norvège,

- 1 500 € au lycée Paul Cornu de Lisieux, pour un échange avec le lycée Slatthaug de Norvège,

- 4 000 € au lycée Alain Chartier de Bayeux, pour une visite exploratoire en Chine en vue d'établir un partenariat avec l'école des langues étrangères de Xiamen,

- 3 500 € au lycée Alain d'Alençon, pour un accueil de lycéens chinois,

- 1 500 € au lycée Charles François Lebrun de Coutances, pour un envoi de lycéens bas-normands à Shanghai,

- 1 000 € à Clémence MARTIN, pour la poursuite de ses études à Shanghai,

- 2 124 € au réseau ERRIN, au titre de la cotisation régionale 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-04

sur les affaires européennes et les relations internationales : lancement d'un appel à projets « Communiquer sur l'intervention des fonds européens en Basse-Normandie »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le lancement de l'appel à projets « Communiquer sur l'intervention des fonds européens en Basse-Normandie », joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-05

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer – réalisation d'un diagnostic énergétique de la station d'épuration du nouveau monde à Mondeville

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 25 952 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 25 952 € à la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de la station d'épuration du nouveau monde à Mondeville (Calvados) ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-06

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Conseil des Chevaux de Basse-Normandie – actions spécifiques du Pôle de compétitivité Filière équine en 2009

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 50 000 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 50 000 € à l'Association Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, pour les actions spécifiques réalisées par le Pôle de compétitivité Filière équine en 2009 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-07

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – accompagnement à la création d’entreprises par les Chambres de Métiers et de l’Artisanat du Calvados et de l’Orne

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 199 324 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct » - sous dossier « Création reprise trans. Entreprises» ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 104 562 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Calvados, pour l'action 2009 « Installation à son compte »,

- 94 762 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Orne, pour l'action 2009 « Installation à son compte » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-08

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – pôle de compétitivité MOV’EO – animation du Comité régional Basse-Normandie 2010

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 70 920 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Structurer filière pôle compétitivité »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 1 200 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER AP » - sous dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer au pôle de compétitivité MOV'EO, pour l'animation du Comité régional Basse-Normandie 2010, les subventions suivantes :

- 70 920 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 1 200 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-09

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – action collective « Renforcement de la performance des PME et PMI normandes sur la filière aéronautique » menée par l'Association Normandie AeroEspace (NAE)

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 25 810 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 25 810 € à l'Association Normandie AeroEspace (NAE), pour l'opération « Renforcement de la performance des PME et PMI normandes sur la filière aéronautique » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-10

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale
2007/2013 – Région Basse-Normandie – diagnostic thermique des bâtiments des lycées
de Basse-Normandie et du patrimoine régional**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'allouer à la Région Basse-Normandie, un montant FEDER de 64 152 € pour la réalisation d'un diagnostic thermique des bâtiments des lycées de Basse-Normandie et du patrimoine régional (sous-mesure 4.1.1.) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-11

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat mixte Parc Naturel Régional du Perche – création d'un site Internet et animation touristique

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 35 694,92 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 35 694,92 € au syndicat mixte Parc Naturel Régional du Perche, pour la création d'un site Internet à vocation touristique ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-12

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l’entretien de l’ancienne ligne de chemin de fer Condé-sur-Huisne/Alençon – aménagement de la voie verte Condé-sur-Huisne/Alençon (études et ouvrages d’art)

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 18 530 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Soutien programme développement »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 640 440 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER AP » - sous dossier « Soutien programme développement » ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé-sur-Huisne/Alençon, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 930 du Budget de la Région

- 18 530 € pour l'ingénierie relative à l'aménagement de la voie verte Condé-sur-Huisne/Alençon,

* sur le chapitre 900 du Budget de la Région

- 640 440 € pour les travaux, maîtrise d'œuvre et études relatifs à l'aménagement de la voie verte Condé-sur-Huisne/Alençon ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-13

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – ville d'Equeurdreville-Hainneville – diagnostics énergétiques et éclairage public sur les bâtiments communaux

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 25 169,28 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 25 169,28 € à la ville d'Equeurdreville-Hainneville (Manche), pour la réalisation de diagnostics énergétiques et éclairage public sur les bâtiments communaux ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-14

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – pôle de compétitivité VALORIAL – création d’une délégation territoriale en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 31 060,87 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Structurer filière pôle compétitivité »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 939,13 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER AP » - sous dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer au pôle de compétitivité VALORIAL, pour la création d'une délégation territoriale en Basse-Normandie, les subventions suivantes :

- 31 060,87 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 939,13 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-15

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – Association Filière Nautique Normande (F2N) – animation 2009-2010**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 26 250 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Structurer filière pôle compétitivité »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 1 125 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER AP » - sous dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer à l'Association Filière Nautique Normande (F2N), pour l'animation 2009-2010 de la filière nautique, les subventions suivantes :

- 26 250 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 1 125 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-16

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – installation d’une chaufferie bois déchiqueté par la Communauté de communes Evrecy Orne-Odon

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement, modifiant la date du début de l'opération « Installation d'une chaufferie bois déchiqueté » portée la Communauté de communes Evrecy Orne-Odon, soit le 1^{er} juin 2007, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-17

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – organisation du salon régional Planète Créa 2009 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention financière modifiant le plan de financement de l'opération « Organisation du salon régional Planète Créa 2009 » portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-18

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – mise en œuvre de la stratégie locale de développement durable du
Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin - 2009**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, la somme de 38 757 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-19

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – mise en œuvre de la stratégie locale de développement durable du
Pays Saint Lois, axée sur l'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles populations - 2009**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association du Pays Saint Lois, la somme de 48 339,91 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-20

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – mise en œuvre de la stratégie locale de développement durable du
Pays du Cotentin – année 2009**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Syndicat Mixte du Pays du Cotentin, la somme de 49 736 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-21

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – actions agricoles et rurales en Pays d’Auge Expansion - 2009**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association Pays d'Auge Expansion, la somme de 40 782,66 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-22

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – mise en œuvre de la stratégie locale de développement du Pays
d’Ouche basée sur le maintien des actifs sur le territoire - 2009**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association Pays d'Ouche Développement, la somme de 16 554,11 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-23

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – mise en œuvre de la stratégie territoriale centrée sur l'accueil de
nouvelles populations, nouveaux services, nouvelles activités – Pays d'Alençon - 2009**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au GIP Pays d'Alençon, la somme de 41 819,82 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-24

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – mise en œuvre de la stratégie locale de développement du Pays du
Bocage - 2009**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au GIP ADECO Pays du Bocage, la somme de 79 653,85 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-25

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – animation du projet de territoire du Pays du Perche Ornaïs -
2009**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Syndicat Intercommunal de Développement du Territoire du Pays du Perche Ornaïs (SIDTP), la somme de 57 060 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-26

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – étude pour la mise en œuvre d’une stratégie de développement
local dans le cadre d’un partenariat des Pays d’Ouche Pays du Perche Ornaïs autour de
la problématique de l’habitat et de l’aménagement territorial**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Syndicat Intercommunal de Développement du Territoire du Pays du Perche Ornaïs (SIDTP), la somme de 10 429,12 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-27

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – réajustement de plan de financement – animation du projet de
territoire axé sur l'attractivité et l'accueil de nouveaux habitants par le Syndicat
Intercommunal de Développement du Territoire du Perche (année 2008)**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de prendre acte des modifications ci-après, apportées au plan de financement de l'opération d'animation du projet de territoire axé sur l'attractivité et l'accueil de nouveaux habitants pour laquelle une subvention FEADER de 39 980 € a été accordée par délibération n° 08-978 du 19 décembre 2008, au Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche Ornaïs (SIDTP), au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » :

Nature de l'intervention prévue	Nombre d'intervenants et type de poste	Temps prévisionnel consacré à cette action (en nombre de jours / an)	Montant prévisionnel en €	Dépenses retenues - Conseil Régional en €	Dépenses retenues - FEADER en €
Frais salariaux	Julie AUBRY				
	Chargée de mission	141/235	19 620,00	19 620,00	19 620,00
	Services	176/176	23 700,00	23 700,00	23 700,00
	Chargée de mission	117/117	15 600,00	15 600,00	15 600,00
	Economie	188/235	21 040,00	0	21 040,00
	Assistante				
Frais de déplacement et de restauration			0	0	0
Frais facturés			0	0	0
Montant total des dépenses prévues			79 960,00	58 920,00	79 960,00

Nom du financeur national	Montant maximal de l'aide nationale attribuée en €	Montant maximal du FEADER correspondant
Conseil régional Basse Normandie	26 005,91	26 005,91
Autofinancement appelant du FEADER	13 974,09	13 974,09
TOTAL Aides publiques	39 980,00	39 980,00
TOTAL de la dépense publique		76 960,00
Coût total du projet		76 960,00

- d'autoriser le Président à signer :
- l'avenant à la convention d'attribution correspondante, joint en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-28

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands – animation
d'un centre de ressources des territoires bas-normands – année 2009**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme BIHEL ne prenant pas part au vote,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association CREAN, la somme de 43 284,79 € au titre du dispositif 341 B3 « Actions régionales d'accompagnement par le Centre de ressources des territoires bas-normand » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-29

sur le développement économique : aides aux entreprises

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 9 716 726 € votée en 2010, les dossiers suivants :

- . 40 000 € au titre du dossier 10CTRANSMI « Soutien à la transmission d'entreprises »,

- . 935 000 € au titre du dossier 10CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 020 748 € votée en 2010, les dossiers suivants :

- . 1 634 000 € au titre du dossier 10CCREAENF « Soutien à la création d'entreprises »,

- . 44 000 € au titre du dossier 10CTRANSMF « Soutien à la transmission d'entreprises »,

- . 504 890 € au titre du dossier 10CEXPORFTF « Soutien à l'export » ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

→ au titre de l'ARE

- 80 000 € en avance remboursable, pour 1 bénéficiaire, conformément aux annexes 1 et 1 bis,

→ au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise

- 100 000 € en subvention, à la SARL UNIPATIS PRODUCTION,

- 500 000 € en subvention, à la COOPERATIVE D'ISIGNY SAINTE MERE,

- 225 000 € en subvention, à la SAS CRFTech,

→ au titre du renforcement du fonds de la plate-forme d'initiative locale régionale

- 40 000 € en subvention, à NORMANDIE INITIATIVE,

→ au titre de l'aide aux programmes d'entreprises de production audiovisuelles et cinématographiques

- 30 000 € en avance remboursable, pour un bénéficiaire, conformément aux annexes 2 et 2 bis,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

→ au titre du soutien à la création d'entreprises

- à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie

- . 1 349 000 € en subvention, au titre de l'animation régionale 2010 du réseau des métiers,

- . 125 000 € en subvention, au titre du soutien au fonctionnement 2010 du Pôle ATEN,

. 150 000 € en subvention, au titre du soutien 2010 au développement commercial des entreprises artisanales,

- à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen

. 10 000 € en subvention, pour l'organisation de la 4^{ème} édition du Salon de la Création-Reprise et Transmission d'Entreprises,

→ au titre du soutien à la transmission d'entreprises

- à NORMANDIE INITIATIVE

. 27 000 € en subvention, pour le fonctionnement de la structure,

. 17 000 € en subvention, pour la réalisation d'une étude de faisabilité,

→ au titre du soutien à l'export

- 374 890 € en subvention, pour 4 bénéficiaires, au titre du FRAEX individuel, conformément aux annexes 3 et 3 bis,

- 130 000 € en subvention, à UBIFRANCE, au titre du soutien régional à l'export ;

• d'approuver :

- le principe d'attribution d'une subvention à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie, pour l'organisation en 2010 des Journées des Métiers d'Art (JMA), qui ne pourra excéder 40 000 € en application d'un taux d'intervention fixé à 40 % des dépenses prévisionnelles plafonnées à 100 000 €,

- dans le cadre de la réalisation du projet « le transfert d'entreprise : l'humain au cœur de la démarche », le principe du reversement à la Région Bretagne, d'une partie de la subvention de 5 743 € attribuée à la Région Basse-Normandie par le Consulat du Québec, et ce au prorata des dépenses effectivement réalisées par cette dernière au cours de la période du 28 septembre au 2 octobre 2009 ;

• d'annuler le solde, soit 6 000 €, de l'aide régionale à la ré-industrialisation d'un montant de 12 000 €, attribuée par délibération n° 07-318 du 11 mai 2007 à la SARL UNIPATIS PRODUCTION et de maintenir le bénéfice de l'acompte versé ;

• de modifier les délibérations suivantes :

* n° 09-730 du 23 octobre 2009

- la subvention de 250 000 € initialement attribuée à la SNC LACTALIS NESTLE ULTRA FRAIS (LNUF) à Bayeux, au titre des Grands Projets, est transférée à la SAS LACTALIS NESTLE ULTRA FRAIS (LNUF) à Laval,

* n° 08-117 du 21 mars 2008 et n° 09-225 du 24 avril 2009

- les deux subventions de 4 000 € chacune initialement attribuées au Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, au titre des Opérations Export, sont transférées au Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France ;

- de prendre en compte la modification au 2 janvier 2011 de la date de fin de programme pour lequel la SAS NOMOTECH a bénéficié d'une subvention de 84 854,50 € au titre de FRAEX, par délibération n° 08-654 bis du 19 septembre 2008 ;

- de prendre acte des aides accordées via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », figurant dans les tableaux joints en annexes 4 et 4 bis ;

- d'accorder au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, les garanties sollicitées sur le prêt de l'entreprise figurant en annexe 5 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une nouvelle convention régionale avec UBIFRANCE et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, pour l'année 2010,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-30

**sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité –
soutien à l'animation de l'Association Polymers Technologies**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger de 4 mois, soit jusqu'au 31 août 2010, le délai de mise en œuvre du soutien à l'Association Polymers Technologies ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant à la convention de financement correspondant, joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-31

sur le développement économique : modernisation sectorielle – soutien à l’animation du pôle de compétitivité MOV’EO

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier partiellement la délibération n° 09-974 du 18 décembre 2009 comme suit :

- la subvention maximale de 160 000 € attribuée à l'Association MOV'EO, pour le soutien aux activités du pôle de compétitivité MOV'EO pour l'année 2010, est fixée dans la limite de 10,30 € des dépenses éligibles de 1 554 000 HT, et non plus 9,78 % du budget prévisionnel ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention financière correspondant, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-32

**sur le développement économique : bassin en difficulté – ville de Bayeux –
requalification de la zone industrielle de la Résistance**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de modernisation industrielle » de 10 170 000 € votée pour 2010, un montant de 225 977 € au titre du dossier 10CBASSIN « Bassins en difficulté » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 225 977 € à la Ville de Bayeux, pour la requalification de la zone industrielle de la Résistance ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- en l'absence de clause conventionnelle, dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieure à la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera calculée au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

2

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-33

sur l'économie sociale et solidaire : appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de remplacer, dans le cadre de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », M. Jean-Christophe HARDY, par Mme Magali HARIVEL, en tant que chef de file du projet porteur du projet de création d'une radio associative d'éducation populaire en milieu rural par un groupe de jeunes de moins de trente ans, accompagné par l'AFIP Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-34

**sur l'économie sociale et solidaire : Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) –
Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA)**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote pour la Ligue de l'Enseignement de la Manche,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un montant de 199 000 €, au titre du dossier 10CINGTEFF « Aides à l'ingénierie technique et financière AE »;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

- 48 000 € à CALVADOS CREATION, au titre de l'année 7 du DLA du Calvados,

- 46 500 € à la Ligue de l'Enseignement de la Manche, au titre de l'année 6 du DLA de la Manche,

- 35 850 € à la Mission Locale du Pays d'Alençon, au titre de l'année 6 du DLA de l'Orne,

- 68 650 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie, au titre de l'année 6 du C2RA ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-35

**sur l'économie sociale et solidaire : aide ESS complémentaire à la mesure microprojets
associatifs FSE 4-23 – Association HYBRID ENERGIES (Houlgate – Calvados)**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX,
CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2010, un montant de 3 450 € au titre du dossier 10CENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE » sous dossier « Aide ESS complémentaire – mesure 4.2-3. FSE AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, conformément au règlement « soutien à l'expérimentation en lien avec la mesure FSE 4.2-3 », une subvention maximale de 3 450 € à l'Association HYBRID ENERGIES à Houlgate (Calvados), soit 15 % de la dépense prévisionnelle ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieure à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-36

sur l'économie sociale et solidaire : avance remboursable à l'Association « Normandie Formation Avenirs » - ENEFA (Hérouville-Saint-Clair – Calvados)

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 9 716 726 € votée en 2010, un montant de 100 000 € au titre du dossier 10CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à l'Association ENEFA (Normandie Formation Avenirs – eNeFa), une avance remboursable à taux nul de 100 000 €, au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise, dont les annuités de remboursement sont les suivantes :

- 33 000 € 18 mois après la date de versement de l'avance régionale,
- 33 000 € 27 mois après la date de versement de l'avance régionale,
- 34 000 € 36 mois après la date de versement de l'avance régionale,

le versement de l'avance régionale devant intervenir au plus tard le 31 mars 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-37

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 5 850 000 € votée en 2005, les montants suivants correspondants aux sommes non versées à l'association bénéficiaire d'un emploi tremplin ci-dessous :

- . 2 500 € sur l'aide de 48 000 € accordée à l'Association « C'PERMIS » à Cherbourg (Manche) par délibération n° 05-550 du 11 juillet 2005,

- . 8 000 € sur l'aide de 33 250 € accordée à l'Association « C'PERMIS » à Cherbourg (Manche) par délibération n° 05-405 du 17 juin 2005,

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 6 825 000 € votée en 2006, le montant suivant correspondant à la somme non versée à l'association bénéficiaire d'un emploi-tremplin ci-dessous :

- . 1 972 € sur l'aide de 48 000 € accordée à l'Association « ECOLE DE FRANÇAIS DU PERCHE » à Coulimier (Orne) par délibération n° 06-326 du 21 avril 2006 ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 2 963 967 € votée pour 2010, un montant de 224 128 € (y compris l'aide supplémentaire accordée à l'Association ARTEC) dont :

- . 11 128 € au titre du dossier 10JAEDR « Aide à l'emploi des adultes relais »,

- . 213 000 € au titre du dossier 10JAEMTF « Aide à l'emploi des emplois tremlins »,

- sur l'AP « Investissements liés aux emplois tremlins » de 80 000 € votée pour 2010, un montant de 5 693 € au titre du dossier 10JAEINV « Aide à l'investissement des emplois tremlins »,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée pour 2010, un montant de 1 440 € au titre du dossier 10JAETPING « Ingénierie des emplois tremlins » ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 198 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1,

- une somme prévisionnelle de 11 128 € au titre de l'aide à l'emploi des « Adultes Relais » (l'aide étant réactualisée chaque année au 1^{er} juillet), conformément à l'annexe 2,

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 5 693 € au titre de l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1,

* sur le chapitre 931 du Budget de la Région

- 1 440 € au titre de l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier la délibération n° 09-514 du 3 juillet 2009 comme suit :

- la subvention de 33 000 € attribuée à l'Association ARTEC à Caen (Calvados), au titre du volet emploi, est portée à 48 000 € dans la mesure où la salariée recrutée peut-être reconnue « public prioritaire » ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005 et 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-38

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations :
dépendances spécifiques FSE « Microprojets associatifs »**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 FÉVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX,
CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de programmer l'intervention du FSE dans le cadre de la subvention globale à hauteur de 32 343 € sur le dispositif Microprojets ;

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée pour 2010, un montant global de 32 343 € au titre du dossier 10JMPFSE « Microprojets associatifs » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du dispositif Microprojets associatifs, les subventions suivantes :

- 14 943 € représentant 59,77 % du coût du projet établi à 25 000 €, à l'Institut de Recherche et de Lutte contre la Pauvreté, pour la création d'un atelier de réparation d'électroménager,

- 17 400 € représentant 75,65 % du coût du projet établi à 23 000 €, à l'Association Hybrid Energies, pour le lancement d'une plateforme pédagogique de commerce équitable de spiruline ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les structures porteuses de microprojets FSE, entre la date de dépôt de la demande de subvention FSE et la date d'octroi de l'aide ;

- d'ajourner le dossier présenté par l'Association « La Croc'cinelle de la Risle » à l'Aigle (Orne) ;

- de rejeter la demande présentée par l'Association « Pour la Vire » à Pont-Hébert (Manche) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-39

**sur l'économie sociale et solidaire : soutien exceptionnel aux associations caritatives -
attributions**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions exceptionnelles suivantes :

- 17 700 € à la Banque Alimentaire du Calvados,
 - 4 100 € à la Banque Alimentaire de la Manche,
 - 4 000 € à la Banque Alimentaire de l'Orne,
 - 1 800 € à la Croix Rouge Française, pour la délégation régionale Basse-Normandie,
 - 2 400 € aux Restaurants du Coeur - Les Relais du Coeur du Calvados,
 - 2 100 € aux Restaurants du Coeur de la Manche,
 - 1 300 € aux Restaurants du Coeur de l'Orne,
 - 500 € au Secours Catholique, pour la délégation du Calvados et de l'Orne,
 - 200 € au Secours Catholique, pour la délégation de la Manche,
 - 7 100 € au Secours Populaire Français - Fédération du Calvados,
 - 4 800 € au Secours Populaire Français - Fédération de la Manche,
 - 4 000 € à la Fédération de l'Orne du Secours Populaire Français ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-40

**sur l'aménagement du territoire : politique territoriale – convention de
programme 2008-2010 - investissement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 FÉVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS,
M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC,
DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE,
BASSOT, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'avenant n°1 de la convention de programmation 2008-2010 du Pays du Cotentin figurant dans le tableau joint en annexe 1 ;

- d'affecter et d'engager sur l'APSUB 5UCPER « Conventions territoriales pays, agglo, PNR, Caen métropole 2007/2010 » de 28 440 000 €, votée en 2008, un montant global de 1 086 610 €, ventilé comme suit :

- . 902 760 € au titre du dossier CP5U8202SI « convention de programmation de l'agglomération cherbourgeoise »,

- . 183 850 € au titre du dossier CP5U8204SI « convention de programmation de l'agglomération du Pays de Flers » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe 2 ;

- de modifier la délibération n°09-617 du 25 septembre 2009 comme suit : la subvention de 4 000 €, attribuée à l'Association Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs, pour « la refonte du site internet du PAPAO », est calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 13 730 € TTC et non 13 730 € HT, soit un taux d'intervention de 29,13 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-41

sur le maillage du territoire

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger d'un an le délai de commencement d'exécution de l'opération de l'embellissement de l'église de la Commune de Guerquesalles pour lequel une subvention de 17 086 € a été accordée par délibération n° 07.829 en date du 14 décembre 2007 ;

- de déroger aux dispositions de la délibération n°07-453 du 6 juillet 2007 concernant la date limite du 31 décembre 2010, pour la transmission des demandes de versement au titre des opérations « maillage » pour permettre ainsi l'application du règlement général des subventions régionales de réalisation des travaux dans les 4 ans, pour les opérations suivantes :

* dans le cadre du Contrat Pôle Intercommunal de l'Intercom Séverine :

- l'aménagement de la traversée du bourg de la Commune de Champs du Boulton pour lequel une subvention de 37 000 € lui a été accordée par délibération n° 06.237 du 24 mars 2006,

- l'installation de panneaux d'informations touristiques pour laquelle une subvention de 14 157 € a été accordée par délibération n° 07.233 du 13 avril 2007,

- la signalisation des itinéraires de randonnées existants pour laquelle une subvention de 8 190 € a été accordée par délibération n° 07.233 du 13 avril 2007,

- la mise en valeur d'éléments patrimoniaux par signalétique pour laquelle une subvention de 157 042 € a été accordée par délibération n° 07.233 du 13 avril 2007,

- la mise en valeur du lavoir de la Commune de Saint-Manvieu Bocage pour laquelle une subvention de 6 000 € a été accordée par délibération n° 07.233 du 13 avril 2007,

- l'aménagement du bourg de la Commune de Pont-Farcy pour lequel une subvention de 6 600 € a été accordée par délibération n° 07.233 du 13 avril 2007,

- l'aménagement du bourg de la Commune de Sainte-Marie-Outre-l'Eau pour lequel une subvention de 8 400 € a été accordée par délibération n° 07.233 du 13 avril 2007,

- l'aménagement d'un espace détente pour la Commune de Pont-Bellanger pour lequel une subvention de 5 880 € a été accordée par délibération n° 07.337 du 11 mai 2007,

- l'aménagement du bourg et d'une aire de camping-cars dans la Commune de Saint-Manvieu-Bocage pour lesquels des subventions de 39 200 € et 13 525 € ont été attribuées par délibération n° 07.453 du 6 juillet 2007,

- l'aménagement du bourg de la Commune de Courson pour lequel une subvention de 37 422 € a été attribuée par délibération n° 07.576 du 21 septembre 2007,

* dans le cadre du Contrat Pôle Intercommunal de Pays du Camembert :

- l'embellissement de l'église de la Commune de Guerquesalles pour lequel une subvention de 17 086 € a été attribuée par délibération n° 07.829 du 14 décembre 2007,

* dans le cadre du Contrat de Ville Régionale de Mortagne-au-Perche :

- l'extension de la halle aux grains de la Commune de Mortagne-au-Perche pour laquelle une subvention de 99 000 € a été attribuée par délibération n° 07.233 du 13 avril 2007,

- de modifier les délibérations suivantes :

* n°07-703 du 7 novembre 2007 :

- concernant la création d'un pôle culturel multifonction sur la Commune de Cabourg, dans le cadre du Contrat de Pôle Intercommunal de la Communauté de Communes de l'Estuaire de Dives, le projet de réhabilitation de l'ancien patronage Saint-Louis à Houlgate se substitue à la création d'un nouveau Pôle Culturel à Cabourg ; la subvention de 523 775 € accordée à la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives étant maintenue,

* n°07-233 du 13 avril 2007 :

- concernant l'avenant au contrat de ville régionale de Barneville-Carteret, le projet d'aménagement de la Place du Docteur Auvret et la construction d'une passerelle entre le bourg et la plage de Barneville se substituent à l'aménagement de la Place du Docteur Auvret et de l'accès à la plage de la Potinière à Carteret, la subvention de 300 000 € accordée à la commune de Barneville-Carteret étant maintenue ;

- d'annuler les subventions suivantes :

- 25 396 € attribuée à la Commune de Larré par délibération n°04-299 en date du 28 mai 2004, pour la création d'un jardin de loisirs sur la commune de Larré, dans le cadre du Contrat de Pôle Intercommunal de l'Est Alençonnais,

- 39 176 € attribuée à la Communauté de Communes du Pays Mélois par délibération n°05-116 en date du 21 mars 2005, pour l'aménagement de l'entrée de l'agglomération du Mêle-sur-Sarthe par Saint-Aubin-d'Appenai dans le cadre du Contrat de Pôle Intercommunal du Pays Mélois,

- 11 555 € attribuée à la Communauté de Communes du Pays de Tinchebray par délibération n°06-141 en date du 24 février 2006, pour l'aménagement des abords de la maison de pays dans le cadre du Contrat de Pôle Intercommunal du Pays de Tinchebray,

- 45 277 € attribuée à la Communauté de Communes de la Visance et du Noireau par délibération n°06-426 en date du 19 mai 2006, pour l'aménagement de la sortie de Landisacq vers Chanu dans le cadre du Contrat de Pôle Intercommunal de la Visance et du Noireau,

- 9 700 € attribuée à la Communauté de Communes de la Région de Rânes par délibération n°07-233 en date du 13 avril 2007, pour la création de chemins de randonnées dans le cadre du Contrat de Pôle Intercommunal de la Région de Rânes ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région les subventions suivantes :

- 25 396 € à la Commune de Larré pour la création d'un jardin de loisirs, calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 76 197 € HT et d'un taux de 33,33 %,

- 39 176 € à la Communauté de Communes du Pays Mélois pour l'aménagement de l'entrée de l'agglomération du Mêle sur Sarthe par Saint-Aubin-d'Appenai, calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 103 335 € HT et d'un taux de 37,91 %,

- 11 555 € à la Communauté de Communes du Pays de Tinchebray pour l'aménagement des abords de la maison de pays à Tinchebray, calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 29 000 € HT et d'un taux de 39,84 %,

- 45 277 € à la Communauté de Communes de la Visance et du Noireau pour l'aménagement de la sortie de Landisacq vers Chanu, calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 340 000 € HT et d'un taux de 13,31 %,

- 9 700 € à la Communauté de Communes de la Région de Rânes pour la création de chemins de randonnées, calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 28 955 € et d'un taux de 33,50 % ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en compte les factures à compter du :

- 22 septembre 2004 pour la Commune de Larré,

- 26 septembre 2007 pour la Communauté de Communes du Pays Mélois,

- 1^{er} juin 2009 pour la Communauté de Communes du Pays de Tinchebray,

- 12 octobre 2009 pour la Communauté de Communes de la Visance et du Noireau ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-42

**sur l'aménagement du territoire : soutien au fonctionnement du Centre de Ressources
des Territoires bas-normands**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme BIHEL ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AESUB 5UNPAM « Accueil de nouvelles populations et de centre de ressources » de 450 000 €, votée en 2010, un montant de 55 837,91 € au titre du dossier « 10UACCUEILF Accueil de nouvelles populations en milieu rural pour l'activité 2010 du Centre de Ressources » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'exercice 2010 du Centre de Ressources des Territoires, un montant de 55 837,91 € à l'Association CREAN ;

- de prendre acte que cette somme est susceptible d'être contrepartie publique du sous-dispositif 341 B3 du FEADER, relatif à l'accompagnement des territoires de projet ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-43

sur l'aménagement du territoire : adhésion de la Région Basse-Normandie à la Société Publique Locale d'Aménagement « Caen-Presqu'île »

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- l'adhésion de la Région Basse-Normandie à la Société Publique Locale d'Aménagement « Caen Presqu'île », à titre minoritaire en voix et en capital,

- les statuts de la Société Publique Locale d'Aménagement « Caen Presqu'île », joints en annexe ;

- de souscrire une prise de participation de la Région Basse-Normandie au capital de cette société, pour un montant total de 10 000 €, soit 100 actions, qui sera imputée sur le chapitre 909 (les fonds devant obligatoirement être versés lors de la constitution) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-44

**sur l'aménagement du territoire : convention partenariale pour la réalisation d'une
étude sur les migrations résidentielles en Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5USPLA « Etudes et planification - aménagement du territoire » de 300 000 € votée pour 2010, un montant de 3 486,25 € au titre du dossier 10UETUDESF « Etudes et planification » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 3 485,25 € à la Direction Régionale de l'INSEE, pour la réalisation d'une étude sur les migrations résidentielles en Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat avec la Direction Régionale de l'INSEE, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-45

sur les transports ferroviaires : modification de l'offre TER en Basse-Normandie - Carnaval de Granville

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 FÉVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 61 974 275 € votée pour 2010, un montant de 5 780 € au titre du dossier 10QFECONV « Convention TER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 5 780 € à la SNCF, au titre de la participation de la Région à la mise en place d'un train spécial pour le Carnaval de Granville ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 15 à la convention du 21 décembre 2007 relatif à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF, joint en annexe. La facturation des montants inscrits dans cet avenant se fera dans le cadre du dispositif financier prévu à l'article 3.2.2.3, c'est-à-dire sur les charges C3 du compte de facturation définitif 2010, payées en 2011,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-46

sur les transports ferroviaires : « Produit ligne baie - campagne de communication »

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AEMO « Etudes » de 1 000 000 € votée pour 2010, un montant de 200 000 € au titre du dossier 10QETUDE « Etudes dans le domaine des transports », sous-dossier « Communication Ligne baie »,

- sur l'AESUB « Exploitation » de 61 974 275 € votée pour 2010, un montant de 50 000 € au titre du dossier 10QBFECOM « Communication pour la valorisation du réseau TER », sous-dossier « Communication Ligne baie » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-47

sur les transports ferroviaires : « Prestation d'étude et expertise technique, juridique, financière et économique relative aux infrastructures ferroviaires »

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AEMO « Etudes » de 1 000 000 € votée en 2010, un montant de 478 400 € au titre du dossier 10QETUDE « Etudes dans le domaine des transports », sous-dossier « Expertise ferroviaire » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-48

sur les transports ferroviaires : ligne nouvelle Paris-Normandie - convention de financement des études préalables au débat public

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Infrastructures et matériel » de 100 250 000 € votée pour 2010, un montant de 322 221,90 € au titre du dossier 10QBFINF « Infrastructures ferroviaires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 322 221,90 € à Réseau Ferré de France, au titre de la participation de la Région au financement des études préalables au débat public pour la ligne nouvelle Paris-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat, RFF, la Région Ile-de-France et la Région Haute-Normandie, la convention de financement correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-49

**sur les transports ferroviaires : programmes Interreg IV B Espace Atlantique -
Programmes START et NEA2**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AEMO « Etudes » de 1 000 000 € votée pour 2010, un montant de 17 940 € au titre du dossier 10QETUDE « Etudes dans le domaine des transports »,

- sur l'AESUB « Exploitation » de 61 974 275 € votée pour 2010, un montant de 110 815,55 € pour le dossier 10QBFESTA « Projet européen START »,

- sur l'AESUB « Programme communautaire » de 600 000 € votée pour 2010, un montant de 10 000 € pour le dossier 10MPGCOMMF « Programme communautaire AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention maximale de 110 815,55 € à Merseytravel, au titre des dépenses communes liées au projet START pour la durée du programme ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Merseytravel, l'accord de partenariat du projet START,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-50

sur les communications : travaux de voirie - intempéries du mois de juin 2003

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 7 216 € au Conseil Général du Calvados, correspondant à la participation de la Région Basse-Normandie, au titre de l'année 2009, sur les intempéries de juin 2003 et compte tenu des paiements déjà effectués à ce jour ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-51

**sur les transports ferroviaires : convention relative à l'actualisation de l'étude
préliminaire pour la mise en accessibilité de la gare de Lison - périmètre de RFF**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 4 000 000 € votée pour 2010, un montant de 7 125 € au titre du dossier 10QBFGAR « Rénovation des gares », sous-dossier « Accessibilité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 7 125 € à Réseau Ferré de France, pour la réalisation de l'étude de mise en accessibilité de la gare de Lison ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative à l'actualisation de l'étude précitée, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-52

sur les transports ferroviaires : avenant n° 1 au contrat annuel d'objectifs sur les engagements de qualité de service

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 au contrat annuel d'objectifs TER 2010 relatif à la définition d'objectifs de qualité pondérés pour l'année 2010,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-53

sur la mer et le littoral : promotion nautique - investissement - Association « Petit Foc »

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Promotion Nautique » de 202 500 € votée pour 2010, un montant de 9 219 € au titre du dossier 10MPATRIMI « Promotion Nautique AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 9 219 € à l'Association « Petit Foc », pour la réhabilitation du vieux gréement coquillier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-54

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : Schéma régional des formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention de partenariat pour la mise en place d'une fonction d'observation du champ sanitaire et social, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec tous les partenaires la convention précitée,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-55

**sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement
des lycées et établissements assimilés publics et privés**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler les subventions d'un montant total de 85 000 € accordées par délibération n° 09-526 du 3 juillet 2009 aux lycées au titre de la dotation « Equipements Pédagogiques dans les lycées publics » pour la filière « Sciences physiques et chimiques », conformément à l'annexe 1, ces mêmes subventions ayant été accordées à nouveau par délibération n°09-875 en date du 20 novembre 2009. Ces montants étant versés en deux fois (75 % et 25%), des ordres de reversement d'un montant global de 63 750 € seront émis par la paierie régionale, correspondant au 1^{er} versement déjà effectué ;

- de désaffecter et désengager, sur l'AP de type SUB « Equipements des lycées » de 7 878 020 € votée en 2009 un montant total de 85 000 €, au titre du dossier 09LEQPEDAI ;

- d'attribuer :

*** sur le chapitre 902 du Budget de la Région**

au titre des équipements des lycées publics

- 1 subvention d'un montant de 7226,71 € pour les équipements pédagogiques, au lycée « Pierre et Marie Curie » à Saint-Lô, pour l'acquisition d'un serveur pédagogique dans le cadre de la phase pilote de la mise en place d'un ENT (Environnement Numérique de Travail),

- 10 subventions d'un montant total de 33 381,01 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe 2,

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- 1 subvention d'un montant de 53 901,67 €, à la MFR de Mortagne au Perche (Canins), pour la mise en conformité des installations anti-incendie, conformément à l'annexe 3, l'établissement ne pouvant attendre la délibération commune des établissements privés au mois de mai au vu de l'urgence des travaux,

*** sur le chapitre 932 du Budget de la Région**

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 2 subventions d'un montant total de 7 356,07 €, pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 4,

- 1 subvention d'un montant de 4 584 €, conformément à l'annexe 5 ;

- de modifier la délibération suivante :

** au titre des équipements des lycées publics*

- n° 09-634 du 25 septembre 2009 : la subvention de 26 380 € accordée au lycée Jules Verne de Mondeville pour l'acquisition d'un banc de maintenance de pompes est réaffectée au lycée Alexis de Tocqueville de Cherbourg. Un acompte de 75 % ayant déjà été versé au lycée Jules Verne de Mondeville, un ordre de reversement de 19 785 € sera émis par la Paierie Régionale ;

- d'autoriser, au titre des équipements des lycées publics, le LEPA « les Champs de Tracy » de Vire à réaffecter à l'acquisition de deux minibus d'occasion, la subvention de 30 000 € accordée par délibération n° 08-674 du 19 septembre 2008 pour l'acquisition d'un minibus ;

- de proposer au Préfet de la Région, au titre des équipements, la désaffectation :

- au Lycée « La Roquette » à Coutances, d'une affûteuse et d'une cadreuse, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 9 novembre 2009,
- au Lycée « Les Andaines » à la Ferté Macé, d'un véhicule Peugeot Boxer immatriculé 4336 TF 61, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 10 novembre 2009 ;

- de fixer, au titre de la gestion du patrimoine, à 1 000 € le montant de la redevance due par la société TDF pour le maintien des antennes de téléphonie mobile au lycée agricole de Coutances, jusqu'au 30 juin 2010 ;

- d'approuver la convention de mandat relative à l'édification d'une clôture séparative au lycée Fresnel à Caen, conformément au projet joint en annexe 6, mandatant, à titre gratuit, la société NORMANDIE AMENAGEMENT, propriétaire de la parcelle voisine pour assurer les travaux estimés à 21 528 € TTC et financés par la Région Basse-Normandie. Le mandataire participera financièrement à ce chantier à hauteur de 50 % du montant estimé soit 10 764 €.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-56

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer au titre du fonds social régional, sur le chapitre 932 du Budget de la Région, 18 subventions d'un montant total de 28 562,58 € conformément à l'annexe 1 ;
- de donner un avis favorable, au titre de la désignation de personnalités qualifiées, aux propositions de l'Inspecteur d'Académie de la Manche, conformément à l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-57

**sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés :
études pour la création d'un lycée international**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX,
CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'engager, en collaboration avec le Rectorat de l'Académie de Caen, une étude sur les conditions d'ouverture d'un lycée international en Basse-Normandie ;
- de réserver, sur le chapitre 932 du budget de la Région, une somme de 50 000 € pour faire appel à des cabinets de consultants sur des thématiques spécifiques ;
- d'autoriser le Président à engager cette étude et à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-58

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 5 subventions d'un montant total de 18 342,10 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-59

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 722 500 € votée pour 2010, les montants suivants :

- 131 000 € au titre du dossier « 10ESMOBINF » « favoriser la mobilité des jeunes à l'international »,
- 6 000 € au titre du dossier « 10ESORUNF » « ORFS et financement divers d'actions dont l'Université Inter Ages »,

- sur l'APSUB « 5EHCPER » de 819 000 € votée pour 2010, un montant de 321 000 au titre du dossier « 10ESDEMARI » ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 932 du Budget de la Région :**

au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément à l'annexe jointe

- 2 000 € à l'Ecole Supérieure d'Arts et Médias de Caen, gérée par la Communauté d'agglomération de Caen la Mer,
- 129 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,

au titre du soutien aux manifestations

- 6 000 € à l'Association de Promotion et de Soutien à l'Université Inter-Ages,

*** sur le chapitre 902 du Budget de la Région :**

- 1 400 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, maître d'ouvrage de la construction de la Maison des Langues et de l'International (Campus 1),
- 200 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour la construction d'une extension du CERMN,
- 121 000 € au Lycée Agricole de Saint-Lô Thère pour l'achat de matériels nécessaires pour la réalisation des travaux pratiques des étudiants ingénieurs de l'ESIX de Saint-Lô dans le hall de technologie, de l'ENIL de Saint-Lô ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-60

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :
 - les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits en formation en travail social et paramédical pour un montant total de 7 924 € (bourses sociales), conformément aux annexes 1 et 2 ; ces bourses seront versées en une seule fois en février 2010,
 - les bourses d'études aux étudiants et élèves ayant fait un recours, pour un montant de 2 630 € conformément à l'annexe 3 ;
- de modifier les annexes aux délibérations n°09-639 du 25 septembre 2009, n°09-761 du 23 octobre 2009 et n°09-879 du 29 novembre 2009 :
 - en modifiant le montant des bourses pour les élèves mentionnés dans le tableau figurant à l'annexe 4a,
 - en supprimant le nom des étudiants repris dans le tableau figurant à l'annexe 5b, pour un montant de bourses à reverser ;
- de modifier la délibération n°09-248 du 24 avril 2009 afin de verser le dernier douzième de 42 548 €, soit 3 569 € au Centre Hospitalier de la Côte Fleurie, suite à la fusion des deux centres hospitaliers de l'Estuaire à Honfleur et de Trouville ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-61

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 50 000 €, au titre du dossier CP5N5220SF « Stratégie biodiversité CPER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 50 000 € au Conservatoire Botanique National de Brest pour la réalisation des actions prévues par la déclinaison 2010 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2009-2013 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2010 entre la Région Basse-Normandie et le Conservatoire Botanique National de Brest, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-62

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Préserver les ressources en eau - hors CPER » de 720 000 € votée pour 2010, un montant de 638,40 €, au titre du dossier 10NEAUPOTI « Eau Potable AP »,

- sur l'AECPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant global de 26 750 €, au titre du dossier CP5N5210SF « Milieux Aquatiques Connaître Eduquer », ventilé comme suit :

- . 500 € pour l'éducation-connaissance,
- . 26 250 € pour les actions bassins versants ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 638,40 € à l'association Les Jardins de Grentheville pour l'achat et la pose de 14 bacs récupérateurs d'eau de pluie, pour un montant subventionnable de 2 128 € ;

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 500 € au lycée agricole du Manoir de St Hilaire du Harcouët (Manche) pour une classe d'eau, pour un montant subventionnable de 2 655,70 €,

- 26 250 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne pour 3 postes de techniciens de rivière (2,5ETP) pour l'année 2010, pour un montant subventionnable de 87 500 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-63

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APCPER « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant global de 902 685,82 €, au titre du dossier CP5N5110SI « Plan Climat INV CPER », ventilé comme suit :

- 133 356,22 € pour les économies d'énergie,
- 657 362,00 € pour les énergies renouvelables,
- 111 967,60 € pour le volet territorial de la lutte contre les changements climatiques,

- sur l'AECPER « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant global de 171 180 € au titre du dossier CP5N5110SF « Plan Climat FONCT CPER », ventilé comme suit :

- . 145 180 € pour les économies d'énergie,
- . 22 000 € pour les énergies renouvelables ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

□ au titre du dossier « Economie d'énergie »

Diagnostic énergétique

- 16 440 € à ADASEA 61 à Alençon pour la réalisation d'un plan d'actions et de sensibilisation des agriculteurs à la problématique énergétique (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 41 100 € HT),
- 2 187,50 € à l'entreprise ALLIANCE OCEANE à Carentan (Manche) pour la réalisation d'un Plan de mesurage pour la mise en place de moyens de suivi énergétique (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 375 € HT),
- 1 500 € à l'URSSAF de la Manche pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de deux bâtiments (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 000 € HT),
- 1 680 € à la commune de Montbray (Manche) pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de la salle polyvalente (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 400 € HT),
- 2 660 € à la commune de Ver-sur-Mer (Calvados) pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de 6 bâtiments communaux (68 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 900 € HT),

Conseil d'Orientation Energétique

- 2 946 € à la commune de Gaignes (Manche) pour la réalisation d'un Conseil d'Orientation Energétique sur 7 bâtiments (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 209,92 € TTC),
- 21 000 € à Caen Habitat pour la réalisation d'un Conseil d'Orientation Energétique sur 134 bâtiments (23 % de la dépense subventionnable s'élevant à 90 270 € HT),

Bilan Carbone®

- 3 600 € à Karver SAS à Honfleur (Calvados) pour la réalisation d'un Bilan Carbone® (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 7 200 €),

HQE

- 52 536,72 € à l'EARL Cidrerie Traditionnelle du Perche pour le surcoût HQE de la construction de la Cidrerie (5,5 % de la dépense subventionnable s'élevant à 959 011,03 € HT),
- 12 432 € à la SHEMA à Hérouville-Saint-Clair pour la réalisation d'une AMO-HQE dans le cadre de la construction d'une école maternelle (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 17 760 € HT),
- 6 370 € à l'EHPAD de Montebourg (Manche) pour la réalisation d'une AMO HQE (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 100 € HT),
- 2 940 € à la Communauté de Communes de Lessay (Manche) pour la réalisation d'une simulation thermique dynamique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 200 € HT),

Covoiturage

- 7 064 € à la Ville de Vire (Calvados) pour la mise en place d'une centrale de covoiturage domicile-travail (32,6% de la dépense subventionnable s'élevant à 21 660, 70 € HT),

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 3 705 € à la Ville de Lisieux (Calvados) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension du réseau de chaleur (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 7 410 € HT),
- 8 505 € à la Ville de Caen (Calvados) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 17 010 € HT),
- 10 585 € au GAEC de la Vannerie à Dompierre (Orne) pour l'acquisition d'une chaudière bois (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 36 197 € HT),
- 12 442 € au GAEC Deslandes à Courson (Calvados) pour l'acquisition d'une chaudière bois (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 41 638 € HT),
- 32 544 € à la SARL Pierre Huet à Cambremer (Calvados) pour l'acquisition d'une chaudière bois (33,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 96 754 € HT),
- 18 054 € à l'EARL « Les Vergers de la Reinette » à Préaux-du-Perche (Orne) pour l'acquisition d'une chaudière bois (44 % de la dépense subventionnable s'élevant à 41 094 € HT),

Solaire thermique

- 83 827 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour la production d'eau chaude solaire d'une salle de traite, de logements sociaux, d'un local technique et d'une école maternelle,

Photovoltaïque Pro

- 37 500 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans des exploitations agricoles, un bâtiment industriel et sur une station d'épuration,

Eolien

- 2 000 € au bénéficiaire de la prime régionale, mentionné dans le tableau joint en annexe 3, pour l'installation d'une éolienne dans une habitation principale,

Géothermie

- 7 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 4 pour l'installation de pompes à chaleur dans des habitations principales,

Dispositif chèque

- 441 200€ aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 5, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2010-01),

❑ au titre du dossier « volet territorial »

- 45 000 € de l'ADEME à la Région Basse-Normandie - DATPP à Caen pour la réalisation d'une étude d'évaluation carbone des programmes et projets du CPER et du PO FEDER (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 90 000 €),
- 66 967,60 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg pour la réalisation d'une opération de thermographie aérienne (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 167 419 € HT),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :***❑ au titre du dossier « Energies d'énergie »**

- 65 000 € à l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE pour la mise en place du programme d'actions 2010 (48 % de la dépense subventionnable s'élevant à 136 000 €),
- 4 500 € à TSF à Hérouville-Saint-Clair pour la réalisation d'une émission radio « astuces éco-citoyennes » (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 850 € HT),
- 6 700 € à l'Association Terre de Liens en Normandie à Caen pour la réalisation d'une exposition « Agriculture-finances et Environnement » (78 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 600 € HT),
- 8 000 € aux Zécobatisseurs à Caen pour la réalisation d'un documentaire « Eco-logements de Louvigny » (20,1 % de la dépense subventionnable s'élevant à 39 540 €),
- 8 500 € au CPIE Vallée de l'Orne à Caen pour la mise en place d'un logement témoin (28 % de la dépense subventionnable s'élevant à 30 420 € HT),
- 7 000 € à l'ARDES à Caen pour la réalisation d'une opération « caddie citoyen » (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 850 € TTC),
- 30 085 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie à Caen pour la réalisation d'une opération régionale tourisme 3^{ème} année (32 % de la dépense subventionnable s'élevant à 92 770 € HT),
- 16 245 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie à Caen pour le financement d'un chargé de mission pour les entreprises touristiques bas-normandes dans le périmètre des Côtiers Granvillais (26 % de la dépense subventionnable s'élevant à 62 350 € HT),

- 2 500 € à Solutions 21 à Nantes pour l'organisation d'une journée sur l'éco-construction à Caen (26 % de la dépense subventionnable s'élevant à 11 000 €) ;

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

- 26 000 € à Biomasse-Normandie à Caen pour l'animation d'un observatoire des énergies renouvelables (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 32 500 € TTC) ;
- de modifier les annexes 1 « Isolation » des délibérations n°09-28 du 6 février 2009 et n°09-141 du 20 mars 2009, en remplaçant MEUBLAT Michèle par MEUBLAT Evelyne ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-64

sur l'environnement : air et déchets

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Environnement Air et Déchets » de 30 000 € votée en 2010, un montant de 23 050 €, ventilé comme suit :

- 3 050 € au titre du dossier 10NDECHETI « Déchets dangereux »,
- 20 000,00 € au titre du dossier 10NQUALAI « Qualité de l'air »,

- sur l'AESUB « Environnement Air et Déchets » de 110 000 € votée en 2010, un montant de 24 200 € au titre du dossier 10NDECHETF « Déchets Dangereux » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

❑ au titre du dossier « Déchets Dangereux »

- 3 050 € au GRAPE pour l'aménagement du véhicule déchets dangereux,

❑ au titre du dossier « Qualité de l'air »

- 20 000 € à l'Association AirCOM pour le renouvellement du matériel de mesure (10,8 % de la dépense subventionnable s'élevant à 184 125 € HT),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

❑ au titre du dossier « Déchets dangereux »

- 11 000 € au GRAPE pour l'animation du véhicule déchets dangereux à destination des ménages,
- 13 200 € à Biomasse-Normandie pour une participation à l'observatoire Régional des déchets pour l'année 2010 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-65

sur l'environnement : agir pour un développement durable – éducation au développement durable

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB «Agir pour un développement durable » de 635 000 € votée en 2010, un montant de 13 000 € au titre du dossier 10NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Education et formation » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 13 000 € au Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de Basse-Normandie (CRIPT) pour l'animation du réseau développement durable dans les lycées agricoles de Basse-Normandie, sur un montant total subventionnable de 44 300 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de Basse-Normandie (CRIPT), la convention pour l'animation du réseau développement durable dans les lycées agricoles de Basse-Normandie, jointe en annexe,

- avec la Maison Familiale et Rurale de Cerisy-Belle-Etoile (Orne), la convention de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-66

sur l'environnement : agir pour un développement durable – modification des statuts de l'Institut Régional du Développement Durable de Basse-Normandie (IRD2)

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la modification de l'article 6 des statuts de l'association Institut Régional du Développement Durable de Basse-Normandie (IRD2), comme suit :

« ARTICLE 6 : ADMISSION »

Pour faire partie de l'Association, il faut pouvoir justifier de titres, de fonctions ou d'activités qui soient en rapport avec l'objet de l'Association et adresser une demande écrite au Président.

Le Conseil d'Administration est habilité à statuer sur les demandes d'admission. Il prend sa décision à la majorité des deux tiers. »

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-67

**sur Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : partenariat –
accord-cadre avec les branches**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AECPER « Accompagner les mutations économiques » de 10 900 000 € votée en 2008, un montant de 620 000 € au titre du dossier CP5J321 « Informer, Orienter, comp.emplois et méti » dont 500 071 € pour l'ERREFOM et 119 929 € pour le financement de la 5^{ème} édition de « Place aux Métiers »,

- sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 120 400 € votée en 2010, un montant de 1 411 121,47 € réparti comme suit :

. 604 668,47 € au titre du dossier 10JPBP « Partenariat »,

. 573 871 € au titre du dossier 10JPAIO « Accueil Information et Orientation »

dont :

◦ 165 071 € pour le financement de la 5^{ème} édition de « Place aux Métiers »,

◦ 80 000 € pour le financement des 41^{ème} « Olympiades des Métiers »,

. 205 800 € au titre du dossier 10JPATOUTS « Atouts Mobilité Professionnelle »,

. 26 782 € au titre du dossier 10JPVAE « Validation des Acquis de l'Expérience » sous dossier « VAE accompagnement » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du Contrat de Projets Etat/Région (CPER)*

- 500 071 € à l'ERREFOM, conformément à l'annexe 1,

** au titre du partenariat*

- 43 660 € à la Chambre Régionale d'Agriculture,
- 7 000 € à l'Association « les Petits Plats Dans les Grands »,
- 84 000 € à l'ARDEFA,
- 123 000 € à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA),
- 25 000 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI-BN)
- 39 931 € à PLASTALLIANCE,
- 5 580 € à HORTI PEPI,
- 3 600 € à AREF BTP,
- 82 000 € à ASFOBAT,
- 20 000 € à la CAPEB,
- 34 735 € à l'ANFA,
- 17 750 € au CNFPT,
- 50 750 € aux Haras Nationaux,
- 18 000 € à Promotion Transport,
- 6 910 € à la CRESS,
- 28 000 € à l'ONISEP,
- 14 752,47 € à l'ALFA-H,

** au titre du programme Accueil Information Orientation*

- 50 000 € à l'Association « Entreprendre Pour Apprendre »,
- 20 000 € à la MEF du PAPAO,
- 30 000 € à la MEF du COTENTIN,
- 46 000 € à la MIFE,
- 90 000 € au CRIJ de Basse-Normandie,
- 89 800 € au CRIJ de Basse-Normandie (service Atoutstages pour 2010),
- 3 000 € à l'Association Carrières Formations Centre Manche,

** au titre de la VAE :*

- 17 232 € à l'UNIFAF, conformément à l'annexe 2,
- 5 000 € au GIP-FCIP de Basse-Normandie,
- 4 550 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 3 ;

• de prendre en charge la protection sociale des personnes qui bénéficieront de l'atout mobilité professionnelle, conformément au tableau joint en annexe 4 ;

• d'autoriser le Président à :

- solliciter une demande de subvention de 12 000 € auprès de la Direction Régionale de l'Industrie, de l'Environnement et de la Recherche (DRIRE), pour l'organisation de la 5^{ème} édition de « Place aux Métiers »,

- signer :

- la charte d'engagement relative à la formation et à la professionnalisation des demandeurs d'emploi vers les métiers de conducteur routier, jointe en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-68

sur le Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle : carte des formations

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire au PRDFP, pour la rentrée 2010, les formations par la voie de l'apprentissage proposées par les organismes gestionnaires, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-69

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Fonctionnement des CFA » de 35 200 000 € votée en 2010, un montant de 19 098 331,37 € dont :

. 13 394 208 € au titre du dossier 10JBFCTCFA « Fonctionnement ordinaire des CFA »,
 Axe 1 »,
 . 5 500 000 € au titre du dossier 10JBCOM1 « Contrat d'objectifs et de moyens -
 Axe 2 »,
 . 820 € au titre du dossier 10JBCOM2 « Contrat d'objectifs et de moyens -
 Axe 3 »,
 . 30 121,66 € au titre dossier 10JBCOM3 « Contrat d'objectifs et de moyens -
 Axe 6 »,
 . 5 136 € au titre du dossier 10JBCOM6 « Contrat d'objectifs et de moyens -
 Axe 7 »,
 . 168 045,71 € au titre du dossier 10JBCOM7 « Contrat d'objectifs et de
 moyens - Axe 7 »,

- sur l'AESUB « Indemnités compensatrices versées aux employeurs d'apprentis » de 22 500 000 € votée en 2010, un montant équivalent, au titre du dossier 10JAE « Indemnités aux employeurs d'apprentis » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 19 098 331,37 € réparti comme suit :

- * au titre du fonctionnement des CFA

- 18 894 208 € correspondant à une deuxième avance pour l'année 2010, conformément à l'annexe 1, dont 5 500 000 € financés au titre de l'axe 1 du COM,

- * au titre du financement de la professionnalisation des CFA

- 820 € à l'Association « Audit et recherche en formation » support juridique du Centre d'Etudes et de Recherche en Science de l'Education – Université de Caen réalisant la formation « Conduite de l'entretien d'explicitation » au titre de l'axe 2 du COM,

- * au titre du financement du dispositif d'appui et de soutien à l'apprentissage et à la qualification par alternance

- 148 356,29 € à l'Association ALFAH au titre de l'axe 7 du COM,

- * au titre des aides aux jeunes apprentis handicapés (axe 7 du COM)

- 10 200 € à l'Association régionale BTP CFA Basse-Normandie, organisme gestionnaire du BTP CFA de l'Orne,

- 8 850 € à l'organisme gestion du CFA Agricole de Vire « Les champs de Tracy »,

* au titre des bilans cognitifs (axe 7 du COM)

- 639,42 € à l'organisme gestionnaire du CFA Agricole de Vire « Les Champs de Tracy »,

* au titre du Fonds Social Apprentis (axe 3 du COM)

- 29 221,66 €, conformément à l'annexe 2,

- 900 € à l'organisme gestionnaire du CFA EN 50, conformément à l'annexe 3,

* au titre du financement de l'aide aux projets de mobilité collective (axe 6 du COM)

- 3 496 € à l'organisme gestionnaire du CFA Agricole de Vire « Les champs de Tracy »,

- 1640 € à la Chambre de Métiers de la Manche, organisme gestionnaire de l'IFORM ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-70

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en
faveur des demandeurs d’emploi**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 € votée pour 2010, un montant de 582 929,29 € réparti comme suit :

- 8 310,75 € au titre du dossier 10JESP « Esp'OIR – Espaces d'orientation et d'intégration régionaux »,
- 369 158,54 € au titre du dossier 10JFELANS « ElanS 2010 »,
- 125 470 € au titre du dossier 10JRESO « Réseau d'accueil »,
- 79 590 € pour le sous dossier 10JINGCFNQ « Ingénierie qualifiant et non qualifiant » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- 79 590 € à la Société ACCA SAS,

- * au titre des Espaces d'Orientation et d'Intégration (Esp'OIR)

- 8 310,75 € à l'ACSEA Formation,

- * au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ELANS)

- 273 868,78 € à divers organismes, conformément à l'annexe 1,
- 95 289,76 € à Vis-à-Vis, conformément à l'annexe 2,

- * au titre des Réseaux d'Accueil

- 125 470 € à Pôle Emploi ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les Chartes d'Engagement réciproque avec 3 réseaux de formation au titre de la démarche éco-citoyenneté, l'accord pluriannuel et la convention annuelle de coopération avec Pôle Emploi, joints en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-71

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation Professionnelle Continue » de 4 740 000 €, votée en 2010, un montant de 18 752,20 € au titre du dossier « 10JFINDIV – Financements individuels de formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de « financements individuels » un montant global de 18 752,20 €, réparti conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-72

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Investissement dans les Centres de Formation » de 4 841 500 € votée en 2010, un montant de 3 569 681 € réparti comme suit :

- 14 000 € au titre du dossier 10JINVCOMM « Investissement dans les centres de formation du commerce »,

- 7 169 € au titre du dossier 10JINVAGRI « Investissement dans les centres de formation agricole »,

- 43 512 € au titre du dossier 10JINVIND « Investissement dans les centres de formation de l'industrie »,

- 105 000 € au titre du dossier 10JINVCOMA « Investissement dans le cadre du COM »,

- 3 400 000 € au titre du dossier 10JINVPPI « Investissement immobilier PPI 2010 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 3 569 681 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-73

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés, adultes relais et emplois jeunes

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 €, votée en 2010, un montant global de 125 463 € au titre des dossiers suivants :

- 120 000 € au titre du dossier « 10JAETPING – Ingénierie Emplois-Tremplins »,
- 3 313 € au titre du dossier « 10JAFCA – Formation des Contrats Aidés »,
- 2 150 € au titre du dossier « 10JADR – Formation des Adultes Relais » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 125 463 € pour la formation des emplois tremplins, des contrats aidés, emplois jeunes et adultes relais, réparti comme suit :

- 120 000 € à la Direction Régionale de l'AFPA/CROP pour la plate-forme « Nouveaux-Services »,
- 3 313 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 1,
- 2 150 € pour la formation des adultes relais, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-74

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée en 2010, les montants suivants :

- 711 341 € pour le programme « Formation des actifs » réparti comme suit :
 - . 246 821 € au titre du dossier 10JCRTE « Création Reprise Transmission d'Entreprises »,
 - . 129 085 € au titre du dossier 10FCE « Formation des chefs d'entreprises »,
 - . 330 235 € au titre du dossier 10JFSAL « Formation des salariés »,
 - . 5 200 € au titre du dossier 10JGE « Groupement d'employeurs »,
- 20 555 € au titre du dossier 10JCTPCRP « Aide au reclassement »,

- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques - CPER » de 10 900 000 € votée en 2008, un montant de 113 273 € pour le programme « Accompagnement des mutations économiques » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du programme « Formation des actifs »

- 66 000 € au Comité de Liaison Inter Consulaire Normand (CLIC),
- 36 884 € à Uniformation,
- 94 985 € à ANOFAB,
- 34 100 € à ASFOBAT,
- 227 351 € à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat,
- 30 595 € à la Maison Familiale et Rurale d'Haleine,
- 27 900 € à ORIFF-PL,
- 144 440 € au CDFA,
- 23 250 € à l'AFIP Normandie,
- 20 636 € à Sygma Energies 50 – Boutique de Gestion du Cotentin,
- 5 200 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation Cherbourg,

* au titre du programme « Aide au reclassement » conformément à l'annexe 1

- 1 039 € à l'AIFCC,
- 2 032 € au GRETA Calvados,
- 2 470 € à l'ACSEA,
- 3 077 € à l'AFPA,
- 3 314 € à la Croix Rouge Alençon,
- 840 € à l'Institut Joël Savatofski,
- 4 600 € à l'IRTS,
- 539 € au GRETA des Estuaires,
- 480 € à l'Ecole Française de Pizzaiolo,
- 837 € au CFBL,
- 195 € à Stop Ecole,
- 312 € à l'APTH,
- 560 € à l'AFT formation,
- 260 € à FCA,

* au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques »

- 48 110 € à SNOP à Gacé (Orne),

- 65 163 € à l'entreprise CHEREAU à Avranches (Manche) ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-75

sur le programme d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation – un emploi »

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 €, votée en 2010, un montant de 168 728,04 € au titre du dossier « 10JFOREM – une formation un emploi » ventilé comme suit :

- 165 848,04 € pour le financement des opérations individuelles et collectives,

- 2 880 € pour les primes à l'accompagnement spécifique ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi » :

- 36 342,84 € pour des actions individuelles, conformément à l'annexe 1,

- 129 505,20 € pour des actions collectives, conformément à l'annexe 2,

- 2 880 € pour les primes pour l'accompagnement de publics prioritaires, conformément à l'annexe 3 ;

- de modifier la délibération n° 09-652 du 25 septembre 2009 comme suit : les trois subventions d'un montant total de 9 885 € attribuées pour le recrutement de 3 demandeurs d'emploi aux sein d'entreprises bas-normandes, sont accordées au CESR de Querqueville et non au CESR des Estuaires ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 4, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du code du travail, intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiements (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-76

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : Maison de l'Emploi
et de la Formation**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 €, votée en 2010, un montant de 65 000 € au titre du dossier « 10JMEF » « Maison de l'Emploi et de la Formation », ventilé comme suit :

- 40 000 € pour la MEF du PAPAO,

- 25 000 € pour la MEF d'Alençon ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, à la Maison de l'Emploi et de la Formation, les subventions suivantes :

- 40 000 € à la MEF du PAPAO,

- 25 000 € à la MEF d'Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-77

sur les marchés de formation professionnelle

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 € votée en 2010, un montant global de 647 804,02 € au titre du dossier « 10JCFO – Programme Qualifiant – Chèque-Formation » dont ;

- 0,20 € pour un complément sur le dossier « 10JCFO - Programme Qualifiant – Chèque-Formation »,

- 647 803,82 € sur le dossier « 10JCFO - Programme Qualifiant – Chèque-Formation » ;

- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité Régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de 173 114,41 € au titre de la mesure 221 « Actions de Formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes »

- de prendre en charge par l'intermédiaires de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de formations décrites en annexe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, conformément aux annexes jointes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-78

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 1 582 386 € pour le dossier 10FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'APSUB « Culture » de 5 924 381 € votée pour 2010, un montant de 95 443,03 € pour le dossier 10FCREDIFI « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 1 578 008 €, conformément à l'annexe 1,

- 4 378 € à l'Association Québec France pour l'organisation de l'exposition « Paysage, regard croisé franco-québécois entre la Côte Nord et la Basse-Normandie »,

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région*

- 95 443,03 €, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes, pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 09-548 du 3 juillet 2009 comme suit :

- la subvention de 4 378 € attribuée initialement à l'Association France Québec, est accordée à **l'Association Québec France**, pour l'organisation de l'exposition « Paysage, regard croisé franco-québécois entre la Côte Nord et la Basse-Normandie » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de la Communauté de communes Intercom Séverine ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Centre Dramatique Régional de Vire, l'Etat, le Conseil Général du Calvados et la Ville de Vire, la convention triennale 2009-2010, jointe en annexe 3,

- avec l'Association Euréka (La Luciole), l'Etat, la Région, le Conseil Général de l'Orne et la Communauté Urbaine d'Alençon, l'avenant financier 2009 à la convention triennale 2008-2010, joint en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-79

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote pour le dossier du FRAC,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 58 500 € pour le dossier 10FEDUCARF « Education artistique et culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 58 500 €, conformément à l'annexe jointe ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 09-656 du 25 septembre 2009 comme suit :

- la dépense subventionnable retenue pour l'acquisition d'instruments de musique par la Communauté de communes du Pays d'Argentan, est de **7 892,97 € HT** et non 9 440 € TTC ; le montant de la subvention restant inchangé ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-80

sur la culture : accès aux équipements culturels pour les jeunes

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 34 195 € pour le dossier 10FEQUIJEF « Accès aux équipements culturels pour les jeunes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme « Accès aux équipements culturels pour les jeunes », une subvention de 34 195 €, conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-81

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 283 500 € pour le dossier 10FANIMTER « Animation des territoires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 283 500 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-82

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 1 504 000 € pour le dossier 10VALPATF « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », un montant total de subventions de 1 504 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-83

sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 40 000 € pour le dossier 10FRESPARF « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 40 000 € à l'Association Fonds Régional d'Art Contemporain de Basse-Normandie, au titre du programme « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-84

sur la coopération décentralisée et les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

**à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote pour le dossier de la Ligue de l'Enseignement du Calvados,*

Au titre de la coopération décentralisée :

- d'affecter sur l'AESUB « Coopération décentralisée » de 598 330 € pour 2010, un montant global de 86 338 € ventilé comme suit :

- 13 000 € pour le dossier 10YD-CD-F « Coop Dec - Divers AE »,
- 34 000 € pour le dossier 10YDMACEDO « Coop Dec - Macédoine »,
- 39 338 € pour le dossier 10YDMADA-F - Coop Dec - Madagascar » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant global de subventions de 86 338 € réparti conformément au tableau joint en annexe 1 ;

- de prendre en charge aux frais réels les déplacements, l'hébergement et la restauration ainsi que l'interprétariat, à l'occasion du déplacement de Mme GUICHET-LEBAILLY en Macédoine, du 24 au 27 janvier 2010 et à Bruxelles, du 27 au 29 janvier 2010 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour le déplacement à Bruxelles de Mme GUICHET-LEBAILLY ;

**à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote pour les dossiers de l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix et « Ensemble Contre la Peine de Mort »,*

Au titre des droits de l'homme :

- d'affecter sur l'AESUB « Droits de l'Homme » de 390 000 € votée pour 2010, un montant global de 295 000 € ventilé comme suit :

- 45 000 € pour le dossier 10YD-DDH « Droits de l'homme, Autres AE »,
- 250 000 € pour le dossier 10YD-IDH « Institut Droits de l'homme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant total de subventions de 295 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-85

sur la coopération décentralisée : Solidarité avec Haïti

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Coopération décentralisée » de 598 330 € votée pour 2010, un montant de 50 000 € au titre du dossier 10YD « Aide exceptionnelle Haïti » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de l'aide exceptionnelle Haïti, les subventions suivantes :

- 5 000 € à l'Association Pompiers Humanitaires de Normandie (P.H.N.),

- 45 000 € au Groupe d'Action Francophone pour l'Environnement (G.A.F.E.) Haïti, dont le projet est joint en annexe ;

- de participer, conformément à la proposition de l'ARF, à la reconstruction, courant 2010, des lycées en Haïti, pour un montant de 50 000 € ; cet engagement sera confirmé dès lors que ce dispositif aura été finalisé avec les autorités Haïtiennes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-86

sur la jeunesse et les sports : événements sportifs

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux événements sportifs » de 490 000 € votée pour 2010, un montant de 46 900 € au titre du dossier 10GEV « Aide aux événements sportifs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 46 900 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-87

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, une subvention de 600 € à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison (délégation interrégionale), conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-88

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, une subvention de 500 € à l'Association la Double Croche à Lisieux, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-89

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote, pour la SAIEM d'Argentan,

- d'affecter :

- sur l'APSUB 5UVRU « Rénovation urbaine » de 5 000 000 € votée en 2010, un montant global de 1 113 057 € au titre du dossier 10UANRUI RENOV URBAINE AP,

- sur l'AESUB 5UVRU « Rénovation urbaine » de 200 000 € votée en 2010, un montant de 15 000 € au titre du dossier 10UANRUF RENOVATION URBAINE AE ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 905 du Budget de la Région

. 1 113 057 € au titre des conventions passées avec l'ANRU et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires, répartis conformément à l'annexe I,

* sur le chapitre 935 du Budget de la Région

. 42 000 € au titre du Fonds d'Accompagnement social à la Rénovation Urbaine, répartis conformément à l'annexe II ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier « Pôle de Santé de la Grâce de Dieu à Caen » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-90

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 5VLOGO « Logement opérations développement local » de 400 000 € votée en 2010, un montant de 2 886 € au titre du dossier 10VLOGEMEI « Opération développement local AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, les subventions suivantes :

- 2 250 € à M. et Mme Jean-Hugues HERMAN à Trun (Orne), dans le cadre de travaux de « réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs »,

- 636 € à la Copropriété Parc Saint Clair à Hérouville-Saint-Clair (Calvados), dans le cadre de travaux de « réhabilitation de logements par des propriétaires occupants », conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-91

sur la politique de la ville : aide à l'investissement – construction d'une crèche halte-garderie dans le quartier des Rouges Terres à La Glacerie (Manche)

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 5UVIL « Politique de la ville » de 500 000 € votée en 2010, un montant de 150 000 € au titre du dossier 10UCOHESOI « Cohésion Urbaine AP »;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 150 000 € à la Ville de La Glacerie (Manche), pour la construction d'une crèche halte-garderie, représentant 14,24 % de la dépense éligible ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-92

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A « Prévention et solidarité » de 197 487 € votée en 2010, un montant de 17 820 € au titre du dossier 10HPREVSAF « Action de prévention pour la santé » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 17 820 € à l'Association HANDIUNI, dans le cadre du projet MAGESTRIA, pour l'année 2010 ;

- d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer pour un montant de 1 385,29 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 120 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 6 551,93 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne, à payer, pour un montant de 6 828,55 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe III, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 € ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-93

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A « Prévention et solidarités » de 197 487 € votée en 2010, un montant de 2 500 € au titre du dossier 10HPEVSAL « Action de prévention pour la santé », pour les actions de solidarités ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
Association France ADOT 14 1 Rue Professeur Rousselot 14000 CAEN	La promotion du don d'organes et de tissus humains auprès du grand public	1 500 €
Collectif Victimes de l'Amiante TREFIMETAUX 1 Avenue Albert 1^{er} 14160 Dives Sur Mer	La défense des victimes de l'Amiante et produits toxiques contre TREFIMETAUX pour l'année 2009 et 2010.	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-94

**sur l'agriculture : investissements collectifs CUMA et installation hors CPER -
investissement**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Aides aux investissements collectifs CUMA et installation hors CPER » de 1 700 000 € votée pour 2010, un montant de 43 350,40 € pour le dossier 10DAPINSTI « Aide aux investissements collectifs CUMA et installation AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 43 350,40 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires, conformément à l'annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément au tableau joint en annexe, dans la limite de 4 000 € par bénéficiaire,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- d'approuver le projet d'appel à candidatures pour le soutien aux « Investissements collectifs CUMA pour une agriculture durable et innovante », jointe en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-95

**sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions CPER - investissement -
investissements des agriculteurs nécessaires à une démarche qualité**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler la subvention de 5 067 € (2 533,50 € Région et 2 533,50 € FEADER 121 C5) attribuée par délibération n° 09-923 du 20 novembre 2009, à M. Hervé ANNE (Le Creullet à CROUAY - Calvados), ce dernier ayant modifié son projet qui est devenu inéligible ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-96

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Installation et Emploi agricole hors CPER » de 160 000 € votée pour 2010, un montant de 15 000 € au titre du dossier 10DAEINSTF « Installation et emploi agricole AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 15 000 € à divers bénéficiaires, au titre de l'aide à la création d'emplois durables en agriculture, répartis conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : les aides sont versées en une seule fois après signature d'une convention entre la Région et le bénéficiaire ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Solidarité Paysans, la convention jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-97

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER « Installation CPER » de 5 000 000 € votée en 2008, un montant de 30 000 € au titre du dossier CP5D4310SF « Installation CPER AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

→ *au titre des contrats de parrainage*

- 43 351,56 € pour les aides aux contrats de parrainage figurant dans le tableau joint en annexe 1, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle de 70 000 € accordée en 2010, à l'Agence de Services et de Paiement (ASP),

→ *au titre du programme régional de l'installation, conformément à l'annexe 2*

- 30 000 € à l'ARDEAR de Basse-Normandie, pour son programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 61 000 € TTC, conformément au tableau joint en annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour le dossier relevant du programme régional de l'installation :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe 2,

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire,

- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier la délibération n° 09-1032 du 18 décembre 2009 comme suit :

- le montant de l'avance pouvant être consentie à l'Association de préfiguration de Terre de Liens Normandie, est porté de 50 % à **75 %**,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-98

**sur l'agriculture : appui aux filières CPER - filières végétales hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX,
CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filières végétales hors CPER » de 200 000 € votée pour 2010, un montant de 25 000 € au titre du dossier 10DAEVEGEF « Filières végétales AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, une subvention globale de 25 000 € dont :

- 5 000 € pour la coordination, l'animation et la communication dans le cadre de la charte forestière de territoire en 2010, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 29 985,25 € TTC,

- 20 000 € pour la mise en œuvre d'un plan de développement de massif 2010-2011 dans les Andaines, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 80 807 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, sur la base des dépenses effectuées au prorata de chaque action présentée en annexes 1 et 2 ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 08-826 du 17 octobre 2008 comme suit :

- le montant éligible retenu pour l'essai cidricole n° 112-2 carpocapse et tavelure, est de **9 660 €** et non 19 415 € ; le montant de la subvention restant inchangé ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec le Parc Naturel Régional Normandie-Maine, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-99

**sur l'agriculture : compétitivité filière bois CPER - filières végétales hors CPER -
fonctionnement - Professions-Bois**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX,
CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AECPER « Compétitivité filière bois CPER » de 662 000 € votée en 2008, un montant de 50 130 € au titre du dossier CP5D4410SF « Compétitivité Filière Bois AE »,

- sur l'AESUB « Filières végétales hors CPER » de 200 000 € votée pour 2010, un montant de 30 000 € au titre du dossier 10DAEVEGEF « Filières végétales AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 80 130 € à Professions-Bois, pour son programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 176 550 € TTC, conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 70 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, sur la base des dépenses effectuées au prorata de chaque action, conformément à l'annexe 2 ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution correspondante, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-100

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière équine » de 749 000 € votée pour 2010, un montant global de 19 980 € au titre du dossier 10DAECHEVF « Filière équine AE », sous-dossier 10DAEINNOV « Innovation et Recherche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 19 980 € aux Haras Nationaux, pour l'organisation de l'édition 2010 du Concours équidéfi® (taux d'aide 27 % sur la base des dépenses de communication et des reprises de prix) ;

- d'adhérer à l'Association de Défense et de Promotion du Haras National de Saint-Lô et de ses centres techniques, dont les statuts figurent en annexe 1 ;

- de prendre en charge aux frais réels les frais d'hébergement, de restauration, de train ou kilométriques du Pr Lekeux, dans le cadre de la mission d'étude sur le projet « Equiplateforme », à hauteur de 3 500 € ;

- d'autoriser le Président à :

- déposer une demande auprès du Fonds Européen de Développement Régional pour le projet de « construction d'un nouvel équipement dédié à l'anatomie pathologique pour le cheval »,

- signer :

- . avec Les Haras Nationaux, la convention relative à l'organisation de l'édition 2010 du Concours équidéfi®, jointe en annexe 2,
- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-101

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière équine » de 200 000 € votée pour 2010, un montant de 79 863 € au titre du dossier 10DAPCHEVIL « AP filière équine » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 79 863 €, à divers bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe ;
- de prévoir pour les dossiers figurant en annexe, les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations,
 - ces acomptes ainsi que le solde seront versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-102

sur l'agriculture : plateforme d'innovation de la filière équine - investissement

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APMO « Plateforme innovation de la filière équine » de 2 000 000 € votée en 2010, un montant de 2 000 000 € au titre du dossier 10DAPEQUPL « Plateforme d'innovation de la filière équine » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-103

sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Etudes, prospective et actions exceptionnelles » de 460 000 € votée pour 2010, un montant global de 8 953,25 € au titre du dossier 10AEETUPF « Etudes, prospective et actions exceptionnelles AE », sous-dossier « Etudes et prospective AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'ADRIA Normandie, une subvention de 8 953,25 € (taux d'aide 50 %), pour la réalisation d'une étude sur le lien entre la nature de la flore prairiale et les caractéristiques des laits crus normands, programme 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec ADRIA Normandie, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-104

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER - investissement - investissements à bord des navires de pêche

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCER « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un montant de 47 726,13 € au titre du dossier CP5P4510i1 « Aide aux investissements à bord des navires de pêche AP » - sous dossier « Actions en faveur de la flottille de pêche AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements à bord des navires de pêche, les subventions suivantes :

- 1 665 € à M. Frédéric LEJUEZ - Navire « PERE ARTHUR », soit 5 % d'une dépense prévisionnelle de 33 300 €,

- 478,38 € à M. Pierre ERNOUF - Navire « PEQUERESSE », soit 5 % d'une dépense prévisionnelle de 9 567,72 €,

- 1 351,79 € à M. Christophe ARDIN - Navire « MARY LAUREE », soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 18 023,94 €,

- 22 576,56 € à M. Bruno THOMINES-MORA - Navire « VAUBAN », soit 5 % d'une dépense prévisionnelle de 451 531,31 €,

- 21 654,40 € à M. Jean-Baptiste HOUCHARD - Navire « PATRON JEAN TABOUREL », soit 5 % d'une dépense prévisionnelle de 433 088,02 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables précités,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-105

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER - investissement - installation
des jeunes pêcheurs**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un montant de 2 062,50 € au titre du dossier CP5P4510i2 « Aide à la première installation des jeunes pêcheurs AP » - sous dossier « Aide à l'installation des jeunes pêcheurs AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, une subvention de 2 062,50 € à M. Aurélien CHRISTY, acquéreur du navire « OURAGAN », soit 3,75 % d'une dépense prévisionnelle de 55 000 € HT ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-106

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER - Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la pêche

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de soutenir la démarche de certification MSC du Homard de l'Ouest et Nord Cotentin, ainsi que les études complémentaires nécessaires à la levée des pré-requis pour les pêcheries du Bulot de la Baie de Granville et de la Coquille Saint Jacques de la Baie de Seine ;

- d'affecter sur l'AESUB « Filière pêche hors CPER » de 300 000 € votée pour 2010, un montant de 16 274 € au titre du dossier 10PPDTSCP « Promotion Qualité Valorisation des Produits de la Pêche » - sous dossier « Promotion, qualité et valorisation des produits de la pêche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 16 274 € au Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de Basse-Normandie dont :

- 8 524 € pour la démarche d'éco labellisation de la pêcherie Homard de l'Ouest et du Nord Cotentin, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 56 620 € TTC,

- 7 750 € pour l'acquisition de données supplémentaires nécessaires à la démarche d'éco labellisation du Bulot de la Baie de Granville et de la Coquille Saint Jacques de la Baie de Seine, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 36 000 € TTC ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région serait réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes jointes en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-107

sur la pêche et les cultures marines : filière cultures marines hors CPER - investissements productifs dans l'aquaculture

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APSUB « Filière Cultures marines hors CPER » de 320 000 € votée pour 2010, un montant de 3 345 € au titre du dossier 10PATCONCH « Investissement productifs dans l'aquaculture » ;

- de modifier la délibération n° 09-1041 du 18 décembre 2009 comme suit :

- la subvention de 6 615 € accordée à M. Eric TAILLEPIED (Isigny-sur-Mer - 14), pour l'acquisition d'une peseuse avec tapis de triage, est ramenée à **3 270 €**, soit 15 % d'une dépense prévisionnelle de **21 800 € HT** (et non 44 100 €) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-108

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à GIE ATOUT France, le renouvellement s'effectuant tous les ans ;

• d'affecter sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du Tourisme » de 922 500 € votée en 2010, les montants suivants :

* 320 764,24 € au titre du dossier « 10TINGENIF » « Renforcement de l'Ingénierie », ventilé comme suit :

- . 23 089,21 € pour le « FACIT »,
- . 293 469,89 € pour « l'Ingénierie Territoriale »,
- . 4 205,14 € pour les « Etudes » ;

* 135 000 € au titre du dossier « 10TPROFESF » « Accompagnement de la professionnalisation », ventilé comme suit :

- . 35 000 € pour les « Réseaux »,
- . 100 000 € pour le « Plan de formation des acteurs du tourisme » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 939, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du Tourisme », les subventions suivantes :

- . 23 089,21 € au titre du FACIT, conformément à l'annexe 1,
- . 293 469,89 € au titre de l'Ingénierie Territoriale conformément à l'annexe 2,
- . 4 205,14 € au GIE ATOUT France pour la cotisation en tant que membre associé pour 2010,
- . 35 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour la mise en œuvre du programme d'actions 2010 du réseau « Bienvenue à la Ferme » sur la base d'une dépense subventionnable de 138 392 €,
- . 100 000 € au Comité de Liaison InterConsulaire Normand pour la mise en œuvre du programme d'actions 2010 du réseau « Bienvenue à la Ferme » sur la base d'une dépense subventionnable de 233 000 € ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- . 20 novembre 2009 pour la Communauté de Communes du Canton de Canisy,
- . 18 décembre 2009 pour la SARL Hôtel de l'Aure à Bayeux,
- . 12 janvier 2010 pour la commune de Douvres-la-Délivrande,
- . 1^{er} janvier 2010 pour les dossiers « Ingénierie Territoriale »,
- . 1^{er} janvier 2010 pour la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et le Comité de liaison InterConsulaire Normand ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-109

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Qualité dans le Tourisme » de 2 684 000 €, votée en 2010, un montant global de 481 933,92 € au titre du dossier « 10TFILIERI » « Développement des Filières Prioritaires », ventilé comme suit :

- . 1 933,92 € pour le « Cheval »,
- . 480 000 € pour le « Tourisme Social »,

- . sur l'AESUB « Qualité dans le Tourisme » de 365 400 €, votée en 2010, un montant de 32 900 € au titre du dossier « 10TFILIERF » « Développement des Filières Prioritaires » sous dossier « CLIC – Tourisme Découverte Entreprise »,

- . sur l'APCPER « Structuration offre qualité tourisme » de 500 000 €, votée en 2008, un montant de 45 000 € au titre du dossier « CP5T2220SI » « Parcours historique et tourisme de mémoire »,

- . sur l'AECPER « Structuration offre qualité tourisme » de 1 000 000 €, votée en 2008, un montant de 30 000 € au titre du dossier « CP5T2220SF » « Parcours historique et tourisme de mémoire » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le Tourisme » :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 1 933,92 € au titre du « Cheval », conformément à l'annexe 1,

- 480 000 € à la Commune de Portbail (Manche) pour la requalification du village de vacances « La Porte des Isles » sur la base subventionnable de 2 402 299 €,

- 45 000 € à la Ville de Caen pour le projet « Norman Connections » sur la base d'une dépense subventionnable de 666 500 €,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 32 900 € à l'Association « Savoir-Faire et Découverte » pour la mise en œuvre du programme d'actions 2010 sur la base d'une dépense subventionnable de 65 450 €,

- 30 000 € à l'Association « Route Historique des Abbayes Normandes » pour la mise en œuvre du programme d'actions 2010 sur la base d'une dépense subventionnable de 118 000 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de l'Association « Savoir-Faire et Découverte » et l'Association « Route Historique des Abbayes Normandes », afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement :

- . des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

- . dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-110

sur le patrimoine : acquisition de terrains en vue de l'optimisation du site de l'Abbaye-aux-Dames

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à engager le processus d'acquisition, au cours de l'année 2010, auprès du CHU de Caen, si celui-ci est vendeur, des terrains situés entre la rue Vaubenard et le Parc d'Ornano et supportant notamment les bâtiments de l'ancienne Faculté de Pharmacie, en vue de l'optimisation du site de l'Abbaye-aux-Dames,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-111

sur les Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

au titre des lycées publics

→ sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 12 160 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe,

→ sur l'AE Subventions « Bâtiments » de 300 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 932, un dossier de 300 000 € pour le versement de dotations complémentaires aux EPLE, dans le cadre de l'accompagnement de travaux,

au titre de l'Institut de Pathologie du Cheval

→ sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Institut de Pathologie du Cheval » de 275 000 € votée pour 2010, sur le chapitre 909, les dossiers suivants :

- 200 000 € pour la création de la chaufferie du nouveau bâtiment d'autopsie (10ZPIPCCHA),
- 50 000 € pour la modification du portail d'entrée (10ZPIPCPOR),
- 25 000 € pour l'étude sur la production d'eau chaude sanitaire (10ZPIPCSAN),

au titre du Patrimoine

→ sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Travaux sur le patrimoine » de 69 222 € votée pour 2010, sur le chapitre 900, les dossiers suivants :

- 50 000 € pour la reprise des gouttières sur la toiture du bâtiment Clémenceau à l'Abbaye-aux-Dames (10ZPTOICLE),
- 4 422 € pour établir un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées (10ZPACC900),
- 14 800 € pour établir un diagnostic thermique des bâtiments (10ZPTHE900),

→ sur l'AE Maîtrise d'ouvrage « Travaux sur le patrimoine » de 52 251 € votée pour 2010, sur le chapitre 930, un dossier de 52 251 € pour l'élaboration des carnets techniques des bâtiments (10ZPCARPAT) ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre des lycées publics, une dotation de fonctionnement complémentaire de 23 000 € au LEGT Marguerite de Navarre à Alençon pour les frais liés aux travaux de restructuration du service de restauration ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-112

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - M. MEDARD

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par M. MEDARD, coiffeur visagiste,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-113

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - SARL OLMAR

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par la SARL OLMAR,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-114

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - Société SERVICARTE SAS

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner le Cabinet GORAND-THOUROUDE, société d'avocats d'exercice inter-barreaux (PARIS, CAEN, COUTANCES), pour défendre la Région devant le Tribunal Administratif de CAEN, dans le cadre de la requête en référé contractuel introduite par la Société SERVICARTE SAS sous le numéro 0902789-4 ;

- d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre de cette requête,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-115

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 18 600 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Bretteville-sur-Odon	10 ^{ème} anniversaire de la bibliothèque municipale et création d'un salon du livre le 9 octobre 2010 à la Grange à Dîmes à Bretteville-sur-Odon	600 €
Les Francas de la Manche	4 ^{ème} édition du Festibal le 13 février 2010 à Equeurdreville-Hainneville (50)	1 000 €
Association des Disciples d'Escoffier	Concours International de cuisine « le jeune talent 2010 International » et « le disciple Escoffier 2010 International » le 10 mars 2010 au lycée Rabelais à Hérouville-Saint-Clair	1 000 €
Association Spectacles du Canton de Cerisy la Salle	Spectacle « l'eau du moulin veille sur le Lande des morts » du 13 au 16 août 2010 à Guéhébert (50)	6 000 €
Centre des Arts du Cirque de Basse-Normandie	Festival nouvelles formes de cirque en Basse-Normandie Spring du 19 mars au 10 avril 2010-01-18	10 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-116

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association la Rando Baie du Mont-Saint-Michel	4 ^{ème} édition de la Rando Baie du Mont-Saint-Michel les 25, 26 et 27 juin 2010	5 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-117

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarité, un montant total de subventions de 2 000 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des Pupilles de la Nation du Calvados	Acquisition d'un drapeau	500 €
Union Nationale des Combattants de Lisieux	Acquisition d'un drapeau	500 €
Union Nationale des Combattants de Boisroger (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
FNACA de Mortagne-au-Perche	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-118

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association des Professeurs de Biologie Géologie	Organisation d'une conférence « Évolution ? Évolution ! » le 31 mars 2010 au Centre des Congrès de Caen	2 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-119

sur l'exercice des mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-120

**sur la représentation du Conseil Régional : Conseil d'Administration de la Société
Publique Locale d'Aménagement « Caen Presqu'île »**

Réunion du VENDREDI 5 FEVRIER 2010

Réunie le vendredi 5 février 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS,
M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC,
DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE,
BASSOT, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, M. Laurent SODINI pour siéger au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Aménagement « Caen Presqu'île ».

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR